



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

CONTRIBUTION A LA REQUALIFICATION DU BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE

LYON, le 17 décembre 2022

A l'attention de :

- monsieur Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- monsieur Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- madame Yasmine BOUAGGA, maire du 1er Adt
- monsieur Rémi ZINCK, maire du 4e Adt
- monsieur Luc DUPREZ, chef de projet à la Métropole
- monsieur Philippe LAMY, service urbanisme à la Ville de Lyon

Madame, Messieurs,

Je vous adresse ce jour la contribution de notre Association à la requalification du boulevard de la Croix-Rousse, voie urbaine située dans les 1er et 4e arrondissements de Lyon.

J'étais présent à la réunion publique qui s'est tenue à la Maison des Associations le mardi 29 novembre dernier.

Notre contribution se divise en plusieurs parties.

1/ RAPPEL D'UN VÉRITABLE FIASCO POLITIQUE (page 2)

2/ LES ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES DANS LA REQUALIFICATION (page 3)

3/ NOTRE CONCEPTION DU BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE (page 3)

4/ NOS DEUX ÉNORMES DÉCEPTIONS (page 3)

5/ NOS RÉELLES SATISFACTIONS (page 3)

6/ LES DEMANDES SPÉCIFIQUES DES DROITS DU PIÉTON (page 4)

1/ RAPPEL D'UN VÉRITABLE FIASCO POLITIQUE

Le 2 mai 2012, à la Maison des Associations située dans le 4e Adt, s'est tenue une réunion publique où nous étions aussi nombreux que celle qui s'est tenue dans le même lieu le 29 novembre dernier, soit 10 ans et demi après.

Le thème des deux réunions est identique : la requalification du boulevard de la Croix-Rousse.

Les Droits du piéton assistaient à cette réunion de 2012 dont les souvenirs sont très forts pour moi, jusqu'à me rappeler que les Elus présents avaient dit au début de la réunion à toute l'assistance qu'il fallait que tout soit terminé à 20H00 pour que chacun puisse rentrer chez soi afin de pouvoir assister au débat présidentiel du deuxième tour entre François HOLLANDE et Nicolas SARKOZY.

Je certifie sur l'honneur ce qui suit, à savoir la moitié de la page 4 du bulletin d'activités des Droits du piéton N°30, paru le 29 juin 2012.

1er et 4e Adts / Boulevard de la Croix-Rousse : victoire enfin !!

Il serait vraiment fastidieux de faire le rappel de tous les bulletins d'activités où nous réclamons la restitution pleine et entière des trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse aux piétons.

C'est pourquoi l'annonce de cette décision a réjoui grandement les membres de notre Bureau qui ont assisté à la réunion qui a eu lieu le mercredi 2 mai dans le 4e arrondissement : Yves GASCOIN, Pierre RAUZADA et Monique CHAPUT.

Les élus présents étaient fort nombreux : Gilles BUNA, Gérard CLAISSE, Pierre ABADIE [vice-présidents du Grand Lyon], Nathalie PERRIN-GILBERT et David KIMELFELD [maires des 1er et 4e arrondissements].

En résumé, les décisions prises sont les suivantes et concernent les trottoirs des deux arrondissements :

- la suppression de toutes les chaînes existantes devant les passages-piétons et leur remplacement par des potelets hauts à embout blanc.
- l'installation de barrières pivotantes latéralement à certains trottoirs pour permettre aux commerçants du marché de s'installer, puis aux services concernés de nettoyer après le marché. Une fois ce service terminé, les barrières seront fermées grâce à un système performant.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision et ce d'autant plus qu'il a été clairement dit durant la réunion que le but final était la fin définitive du stationnement automobile sur les trottoirs du boulevard.

Simplement, nous sommes attristés par le fait qu'il ait fallu déployer autant d'énergie à travers d'incessantes réunions, de multiples courriers pour que simplement une promesse donnée par un Elu soit tenue !

Et puis....il y a eu en page 2 du bulletin d'activités des Droits du piéton N°31, paru le 9 novembre 2012 notre constatation d'un fiasco politique total qui a duré jusqu'à 2020. Lamentable et même minable.

Boulevard de la Croix-Rousse : marche arrière toute !!

Nous nous sommes réjouis trop vite. En effet, dans le bulletin d'activités N°30 (page 4), nous avons annoncé que, lors de la réunion qui s'était tenue le 2 mai, les Elus présents en la personne de trois Vice-présidents du Grand Lyon ainsi que les Maires des 1er et 4e arrondissements avaient clairement dit que la restitution totale des trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse aux piétons interviendrait en 2013.

Nous nous étions alors vraiment réjouis puisque nous demandions cette restitution depuis des années suite à un engagement totalement non respecté de la part de Jean-Louis TOURAINE.

Or, sous prétexte de travaux de différentes natures, le maire du 4e David KIMELFELD a annoncé récemment que la restitution de ces trottoirs était reportée en 2014, voire en 2015 ! Ce qui bien sûr a réjoui de suite les commerçants et certains riverains qui peuvent donc continuer à stationner sur les trottoirs !!

Autant dire que nous sommes consternés pour ne pas dire écoeurés par cela. Comment continuer à faire confiance à des Elus de la République qui proclament haut et fort une décision qui va supprimer une illégalité, puis dire exactement son contraire quelque temps après ? Lamentable !!

2/ LES ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES DANS LA REQUALIFICATION

Durant la réunion du 29-11, j'ai bien noté que les Elus présents ont réaffirmé le maintien de trois activités commerciales et ludiques dont il faut tenir compte pour cette requalification :

- le marché alimentaire et manufacturé, 6 jours par semaine
- les nombreuses terrasses, saisonnières ou annuelles
- la Vogue des marrons, durant 6 semaines.

3/ NOTRE CONCEPTION DU BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE

Notre Association a toujours dit, affirmé et même proclamé dans ses courriers, bulletins d'activités, réunions publiques que **le boulevard de la Croix-Rousse pourrait être une des plus belles, sinon la plus belle promenade piétonne ombragée de toute la ville de Lyon.**

A condition bien sûr que des Elus politiquement courageux aillent dans ce sens.

4/ NOS DEUX ÉNORMES DÉCEPTIONS

Je ne peux vraiment pas passer sous silence les deux énormes déceptions que j'ai eues durant la réunion publique du 29 novembre dernier.

Une déception géographique

C'est réellement la déception la plus importante. En effet, la requalification proposée ne concerne absolument pas toute l'étendue du boulevard de la Croix-Rousse qui s'étend de la place de la Croix-Rousse jusqu'au cours général Giraud.

Elle s'étend de la place de la Croix-Rousse – qui d'ailleurs n'est même pas vraiment concernée par cette requalification – jusqu'à la rue de la Tourette, soit 680 mètres seulement !

Exit la requalification attendue de la partie descendant vers le cours général Giraud où il existe, notamment côté 1er arrondissement, **un gigantesque parking à ciel ouvert**, totalement « légalisé » sur trottoir 24h/24 !

Les résidents véhiculés de cette partie du boulevard peuvent continuer à dormir sur leurs deux oreilles pendant des années et des années : leur confort « petit-bourgeois » de pouvoir stationner sur un trottoir en bas de chez soi ne sera ni ébranlé ni même remis en question par des élus écologistes s'affirmant pourtant novateurs et même alternatifs sur la question des modes de déplacement et donc aussi de stationnement.

Vraiment très décevant !

Une déception chronologique

Comme pour le projet « Rive droite du Rhône », ce projet de requalification du boulevard de la Croix-Rousse s'étend sur deux mandats municipaux, et donc sur une fin programmée en 2032 !!

Quelle assurance de la part des Elus – certains pourraient dire quelle arrogance – que de finaliser concrètement un projet de requalification sans être certain à 100% au moment où il est engagé d'être toujours en fonction politique au moment où il sera achevé.

Pour appeler « un chat un chat », que se passera-t-il pour ce projet si les Elus métropolitains et lyonnais au pouvoir actuellement sont battus politiquement en 2026 ? Ce projet sera-t-il maintenu ou bien abandonné ? Nous ne le savons pas.

5/ NOS RÉELLES SATISFACTIONS

Nous ne cachons pas qu'elles sont assez nombreuses :

- une amélioration d'accès pour les piétons aux passages-piétons et aux arrêts de bus.
- une requalification des abaissements de trottoirs et des trottoirs eux-mêmes.
- un maintien de tous les bus actuellement existants sur le boulevard de la Croix-Rousse.
- une accentuation de la végétalisation verticale (arbres) et horizontale (massifs encadrés).
- une amélioration de la circulation des vélos, et sur les deux scénarios proposés, notre Association choisit **le scénario 2** qui est celui de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle qui a largement fait ses preuves positives comme celle des quais de Bondy / Pierre Scize dans les 5e & 9e Adts. Et donc nous rejetons le scénario 1 qui est celui de deux bandes cyclables bilatérales dont chacun sait très bien qu'elles servent de stationnement provisoire aux automobilistes et surtout aux livreurs.

Nous sommes donc satisfaits de toutes ces mesures prévues et annoncées durant la réunion.

6/ LES DEMANDES SPÉCIFIQUES DES DROITS DU PIÉTON

Voici notre contribution propre à la requalification d'une partie du boulevard de la Croix-Rousse.

Concernant les trottoirs

Notre Association est à 100% contre des trottoirs situés au niveau de la chaussée. Nous demandons à l'échelle nationale que tout trottoir doit avoir **systématiquement une différence de niveau** avec la chaussée, que celle-ci concerne la circulation générale des véhicules à 2 et 4 roues, ou bien les pistes cyclables. La hauteur du trottoir face à la chaussée doit être **a minima de 5 cm** .

D'ailleurs, la plupart des Associations de non et mal-voyants demandent aussi une différence de niveau entre le trottoir et la chaussée.

Concernant le cheminement des piétons

Nous demandons avec force :

→ la suppression de toutes les chaînes existantes (avec cadenas pompier) qui ont fait depuis de très nombreuses années la preuve de leur inutilité la plus totale : elles sont ouvertes beaucoup trop facilement par quiconque, traînent au sol et sont un danger pour les piétons.

→ l'installation de potelets PMR en remplacement des ces chaînes devant les passages-piétons.

→ le maintien de toutes les bornes-calcaire encadrant ces chaînes.

→ l'installation de barrières pivotantes entre ces bornes-calcaire aux endroits prévus pour les entrées et sorties des commerçants du marché quasi-quotidien. Ces barrières seront ouvertes pour leur permettre de s'installer, puis seront fermées après le nettoyage des trottoirs par les Services concernés.

Concernant la cité humaine

Comme nous l'avons dit en page 3, nous sommes satisfaits de l'accentuation de la végétalisation sur le boulevard de la Croix-Rousse.

Toutefois, nous demandons **aussi** que soit réalisé tout le long de cette requalification :

→ la mise en place de toilettes gratuites, bien identifiables et fléchées.

→ la mise en place de bancs avec dossier, si possible tout près ou bien sous les arbres existants ou à venir.

→ la mise en place de bornes-fontaine qui seront très utiles notamment lors des chaleurs estivales qui risquent malheureusement de s'accentuer.

→ la mise en place de corbeilles de propreté, si possible près des bancs installés.

→ la création de micro-espaces pour les piétons désirant se reposer, lire, discuter, etc...

Concernant les deux-roues motorisés

Pas une phrase, pas un mot n'a été dit durant toute la réunion sur les scooters et les motos dont le nombre ne cesse d'augmenter en France.

Nous demandons que soient créés **sur chaussée** et en assez grand nombre des espaces de stationnement pour les deux-roues motorisés. Notre Association est exaspérée par les dizaines, les centaines de scooters & motos qui stationnent tous les jours sur les trottoirs alors que cela est interdit par le Code de la Route.

Dans l'espoir que cette contribution sera étudiée et bien sûr approuvée,
je vous adresse, Madame et Messieurs les Elus, mes sincères et réelles salutations.

Pierre RAUZADA
Président

Copie pour information :

- M. Jean-Christian MORIN – Adjoint Mairie 1er Adt
- Mme Elodie TRIAS – Première adjointe Mairie 4e Adt
- Le Progrès
- La Tribune de Lyon